



Administrateurs en exercice : 14	
Administrateurs présents :	9
- Dont Administrateurs représentés :	1
Administrateurs absents :	6
Suffrages exprimés	9
Vote :	- Pour : 9
	- Contre : 0
	- Abstentions : 0
<i>Date de la convocation : 19 mars 2021</i>	

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DELIBERATION N° 21-29.03/007  
Compte de Gestion de l'exercice 2020**

Le 29 mars 2021 à 15H00, le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT s'est réuni en son siège, Rue Gaston Defferre Plateau Roy-Cluny 97201 Fort-de-France, sur convocation de son Président Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, effectuée conformément à l'article 6.1.7 des statuts.

**Etaient présents :**

**Pour la CTM :**

- Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Louis BOUTRIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président ;
- Monsieur Lucien ADENET ;
- Madame Sylvia SAITHSOOTHANE ;
- Madame Lucie LEBRAVE.

**Pour la CACEM :**

- Monsieur Luc CLEMENTE, 2<sup>e</sup> Vice-Président ;
- Monsieur Didier LAGUERRE.

**Pour la CAESM :**

- Monsieur José MIRANDE, 4<sup>e</sup> Vice-Président ;
- Monsieur Didier LARGANGE, suppléant de Monsieur André LESUEUR.

**Etaient absents :**

**Pour la CTM :**

- Monsieur Jean-Philippe NILOR ;
- Monsieur Johnny HAJJAR ;
- Monsieur Charles-André MENCE.

**Pour CAP Nord :**

- Monsieur Bruno Nestor AZEROT, 3<sup>e</sup> Vice-Président ;
- Mme Chantal MAIGNAN.

**Pour la CAESM :**

- Monsieur André LESUEUR.

**Etaient absents et représentés :**

- Monsieur André LESUEUR, représenté par Monsieur Didier LARGANGE.

**Etait invité et présent :** le Comptable Public, Madame Marie OSTALIE - MORVILLIER.

**Assistaient également à la séance :** les membres de l'administration de MARTINIQUE TRANSPORT.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer et notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-Mer et notamment son article 45 ;

Vu la délibération n° 14-2161-2 du Conseil Régional de la Martinique en date du 18 décembre 2014, portant instauration d'une autorité organisatrice de transport unique et d'un périmètre unique des transports, publiée au Journal Officiel de la République française le 21 janvier 2015 sous la référence NOR CTRR 1521616X ;

Vu la délibération n° 16-36-1 du 29 mars 2016 portant demande de prorogation de droit de l'habilitation législative en matière de transports intérieurs de passagers et de marchandises, terrestres et maritimes publiée au Journal Officiel le 13 mai 2016 sous le numéro NOR : CTRR1611758X ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) n° 07.00096 2015 en date du 07 octobre 2015 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) n° 52/2016 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD) n° CC-22-072016/114 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Général de Martinique n° CG/9494-15 en date du 29 octobre 2015 ;

Vu la délibération n°15-1072-1 du 23 juin 2015 portant création d'une commission ad hoc, publiée au Journal Officiel de la République Française le 06 septembre 2015 sous la référence NOR : CTRR1520803X ;

Vu la délibération n°16-228-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 04 octobre 2016, portant règles constitutives, compétences et régime financier de MARTINIQUE TRANSPORT, publiée au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR : CTRX1632510X ;

Vu la délibération n°16-229-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 04 octobre 2016, portant transfert de charges à MARTINIQUE TRANSPORT, publiée au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR : CTRX1632505X ;

Vu la délibération n° 16-231-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 13 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 52b/2020 du 6 août 2020 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique ;

Vu la délibération n° 02.0016/2020 du 11 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;

Vu la délibération n°CC-07-2020-089 du 30 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique ;

Vu la délibération n°20-24.09/032 du 24 septembre 2020 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT portant renouvellement du Bureau Exécutif ;

Vu les statuts de MARTINIQUE TRANSPORT déposés en Préfecture le 30 décembre 2016, modifiés par délibération n°18-27.07/027 du 27 juillet 2018 et déposés en Préfecture le 10 août 2018 ;

Sur le rapport du Président du Conseil d'Administration,

## **ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration adopte, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, le compte de gestion de l'exercice 2020.

**Article 2 :** La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de MARTINIQUE TRANSPORT.

**Article 3 :** La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, avec neuf (9) voix pour, en sa séance du 29 mars 2021.

**Pour extrait certifié conforme,  
Fort-de-France, le 12 AVR. 2021**

Le Président du Conseil d'Administration  
de Martinique Transport

Alfred MARIE-JEANNE



ANNEXE DE LA DÉLIBÉRATION 21-29.03/007

GED

II-1

Exercice 2020



103090

P.COL MARTINIQUE

• 01500 - MARTINIQUE TRANSPORT-AOTU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 191 644,93	143 562 807,34	175 754 452,27
Titres de recettes émis (b)	13 036 913,92	136 555 336,75	149 592 250,67
Réductions de titres (c)		12 500 140,00	12 500 140,00
Recettes nettes (d = b - c)	13 036 913,92	124 055 196,75	137 092 110,67
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 191 644,93	143 562 807,34	175 754 452,27
Mandats émis (f)	10 792 002,55	117 293 010,59	128 085 013,14
Annulations de mandats (g)		77 882,97	77 882,97
Dépenses nettes (h = f - g)	10 792 002,55	117 215 127,62	128 007 130,17
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	2 244 911,37	6 840 069,13	9 084 980,50
(h - d) Déficit			

## 01500 - MARTINIQUE TRANSPORT-AOTU

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-6 909 498,70	*	2 244 911,37		-4 664 587,33
Fonctionnement	31 496 644,93	12 712 337,59	6 840 069,13		25 624 376,47
<b>TOTAL I</b>	24 587 146,23	12 712 337,59	9 084 980,50		20 959 789,14
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	24 587 146,23	12 712 337,59	9 084 980,50		20 959 789,14